

**- Communiqué de presse -**

*Beyrouth, le vendredi 20 mars 2008  
CP/SG/JT/547/08*

**Déclaration du Secrétaire général de la Francophonie  
sur la situation à Madagascar**

Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, déplore la situation issue des derniers événements politiques à Madagascar. Il apparaît, en effet, que le transfert des pouvoirs du Président de la République, tel que réalisé par l'ordonnance du 17 mars 2009, n'est pas prévu par la Constitution. Il en est de même, en conséquence, en ce qui concerne l'ordonnance par laquelle le Directoire militaire a transmis ces mêmes pouvoirs à une « Haute autorité de la transition ».

Il constate de ce fait que l'ensemble du processus est entaché d'illégalité et constitue une rupture de l'ordre constitutionnel.

Cette situation a été aggravée par la « suspension de l'Assemblée nationale et du Sénat », et le transfert des pouvoirs de ces deux institutions à une « Haute Autorité de la Transition » et à un « Conseil pour le redressement économique et social ».

Le Secrétaire général de la Francophonie appelle les autorités de fait à prendre d'urgence toutes les mesures nécessaires à un retour rapide à l'ordre constitutionnel et démocratique par le dialogue et la concertation entre tous les acteurs, de nature à asseoir une vie politique apaisée, et permettre la tenue dans les meilleurs délais d'élections libres, fiables et transparentes.

Il invite avec insistance au plein respect des droits et des libertés fondamentaux et à la protection des biens et des personnes, impliquant notamment la garantie de la sécurité du Président Marc Ravalomanana et de ses proches.

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) réaffirme son attachement au strict respect de ses principes et de ses engagements souscrits par ses Etats et gouvernements membres en faveur de la démocratie et de la paix, de même que sa disponibilité à œuvrer avec les autres partenaires bilatéraux et multilatéraux pour la restauration rapide de l'ordre constitutionnel.

Le Secrétaire général saisira dans les meilleurs délais les Instances compétentes de la Francophonie habilitées à prendre les mesures appropriées dans de telles circonstances.

**L'OIF compte 56 Etats et gouvernements membres, et 14 observateurs.**

**Pour plus de renseignements sur la Francophonie : [www.francophonie.org](http://www.francophonie.org)**

---

**Contacts Presse :**

**Julie Tilman**, attachée de presse du Secrétaire général. Tél. : (33) 1 44 11 12 68 ou 33 6 22 64 39 59;  
[julie.tilman@francophonie.org](mailto:julie.tilman@francophonie.org)